

**MAIRIE DE LOISIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N°2**  
**du mardi 26 mai 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes communale le 26 mai 2020 à 20h sous la présidence de Christian GARIOUD, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée le 21 mai 2020.

**Présents :** ALMAIDA Marie-Hélène – BLANCHET Alain – BONASSI Stéphane – COTTAREL Guy-Noël – GARIOUD Christian – GONSETH Mathilde – JACQUET Patricia – LEGLISE Sebastien – MIGUET Corinne – PADEY Guillaume – REVOL Gilbert

Corinne MIGUET est élu secrétaire de séance.

---

**I. Election du Maire**  
*(Délibération N°6-2020)*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
En Christian GARIOUD, le plus âgé des membres du conseil et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

**Monsieur Christian GARIOUD se porte candidat.**

Nombre de bulletins : 11 Pour : 10 Blanc : 1  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

– Monsieur Christian Garioud obtient 10 voix (dix voix).

Monsieur Christian GARIOUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

**II. Détermination du nombre d'adjoints**  
*(Délibération N°7-2020)*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;  
En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de deux postes d'adjoint.

### **III. Election des adjoints**

*(Délibération N°8-2020)*

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **\*Election du Premier adjoint :**

##### **Premier tour de scrutin :**

Candidats :

- Monsieur Alain BLANCHET
- Madame Patricia JACQUET
- Monsieur Stéphane BONASSI.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

	Nombre de voix
Alain BLANCHET	8
Patricia JACQUET	3
Stéphane BONASSI	0

-suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

**Monsieur Alain BLANCHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint au Maire.**  
L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

#### **\*Election du Deuxième adjoint :**

##### **Premier tour de scrutin :**

Candidats :

- Madame Patricia JACQUET
- Monsieur Stéphane BONASSI
- Monsieur Sébastien LEGLISE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

	Nombre de voix
Patricia JACQUET	6
Stéphane BONASSI	2
Sébastien LEGLISE	3

- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

**Madame Patricia JACQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Adjointe au Maire.**

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## **V. Désignation du délégué communautaire**

*(Délibération N° 9-2020)*

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération 2019-15 du 10 juillet 2019 adoptant la nouvelle répartition des sièges au Conseil Communautaire, soit 1 siège pour la commune de LOISIEUX,

**Vu** les résultats de l'élection du Maire et de son adjoint de la commune de LOISIEUX le 20 mars 2020, proclamant Monsieur Christian GARIOUD maire et Monsieur Alain BLANCHET, 1<sup>er</sup> adjoint,

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire, le Maire et un délégué suppléant, son Premier Adjoint dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal nomme comme suit le délégué et son suppléant pour représenter la commune de LOISIEUX à la Communauté de Communes de Yenne :

Délégué	Suppléant
Christian GARIOUD, maire	Alain BLANCHET, 1 <sup>er</sup> adjoint

## **VI. Commissions communales :**

Le Conseil Municipal décide la constitution des commissions communales suivantes:

- \* **Finances** : Gilbert REVOL – Guy-Noël COTTAREL – Marie ALMAÏDA – Patricia JACQUET - Christian GARIOUD
- \* **Travaux (bâtiments/voirie)** : Gilbert REVOL – Sébastien LEGLISE – Guy-Noël COTTAREL – Christian GARIOUD
- \* **Informations et communications** : Corinne MIGUET – Gibert REVOL – Mathilde GONSETH
- \* **Délégués au SIVU** : Mathilde GONSETH et Christian GARIOUD

Séance levée à 21h50

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Loisieux, le 28 mai 2020

Le Maire,  
Christian GARIOUD